

Christophe Charlot

UBERIZE

ME L'économie
collaborative

Entre promesses et mensonges

Préface de Laurent Alexandre

Racine

Illustration de couverture : © Pad'R
Illustrations des pages 15, 71, 133 : © fotolia

www.racine.be

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez régulièrement
des renseignements sur nos parutions et activités.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre,
par quelque procédé que ce soit, sont interdites pour tous pays.

© Éditions Racine, 2016
Tour et Taxis, Entrepôt royal
86C, avenue du Port, BP 104A • B - 1000 Bruxelles

D. 2016, 6852.24
Dépôt légal : octobre 2016
ISBN 978-2-87386-997-7

Imprimé aux Pays-Bas

PRÉFACE

Christophe Charlot est un des rares journalistes à mesurer et à analyser les bouleversements que les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique et cognitive) en conjonction avec les nouveaux modèles économiques que l'on qualifie d'ubérisation vont induire. Nous subissons une incroyable révolution industrielle qui bouleverse le monde avec une économie collaborative menée par des applications à la croissance foudroyante comme Uber, Airbnb ou BlaBlaCar. Ces révolutions sont organisées par des applications branchées sur les plateformes des géants de la Silicon Valley, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et notamment Google, ainsi que les nouveaux empires numériques chinois, les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi), qui s'intéressent à toutes les formes de *big data*, y compris le patrimoine génétique de l'Humanité. La Net-économie partie de Californie bouleverse tous les équilibres économiques, stratégiques, philosophiques et politiques.

L'originalité de la démarche de Christophe Charlot tient à sa vision résolument pragmatique. *UberizeME* est le seul livre sur l'économie 2.0 dont l'auteur a testé les plateformes numériques! Il analyse parfaitement les conséquences de la fusion de l'Internet, du *big data*, de l'intelligence artificielle, des imprimantes 3D, de la robotique et des nanobiotechnologies... Christophe Charlot pense le monde nouveau dans lequel vont vivre nos enfants qui n'est pas une science-fiction. Toutes ces applications numériques posent d'énormes questions sur la souveraineté de l'Europe et ce livre montre à quel point les questions de régulation et de gouvernance des grandes plateformes numériques deviendront cruciales.

Dans mon domaine, le monde de la santé, le numérique va bouleverser les rôles respectifs du médecin, du patient et de l'ordinateur. D'ici à 2030, plus aucun diagnostic médical ne pourra être fait sans système

expert. Il y aura un million de fois plus de données dans un dossier médical qu'aujourd'hui. Cette révolution est le fruit du développement parallèle de la génomique, des neurosciences et des objets connectés. L'analyse complète de la biologie d'une tumeur représente, par exemple, 20 000 milliards de données. De nombreux capteurs électroniques vont bientôt pouvoir monitorer notre santé : des objets connectés, comme les lentilles Google pour les diabétiques, vont ainsi produire des milliers puis des milliards d'informations chaque jour pour chaque patient. Les médecins vont affronter une véritable « tempête numérique » : ils devront interpréter des milliers de milliards d'informations quand ils ne gèrent aujourd'hui que quelques poignées de données. Même le Dr House serait incapable de traiter ce déluge de données. La profession peut-elle s'adapter à une mutation aussi brutale ? La réalité est que, dès aujourd'hui, Watson, le système expert d'IBM, est capable d'analyser en quelques instants des centaines de milliers de travaux scientifiques pour comprendre une mutation cancéreuse là où il faudrait trente-huit ans au cancérologue en travaillant jour et nuit pour un seul patient. C'est plus que l'espérance de vie du patient, et même du cancérologue. Yann LeCun, le patron de l'Intelligence artificielle (IA) chez Facebook, prédisait en juin 2016 que les radiologues seraient bientôt dépassés par l'IA. Nous y sommes : en septembre 2016, une publication scientifique a révélé que l'IA faisait 99 % de bons diagnostics en analysant les mammographies. Puisqu'il est exclu que le médecin vérifie les milliers de milliards d'informations que la médecine va produire, nous allons assister à une mutation radicale et douloureuse du pouvoir médical. Les médecins signeront des ordonnances qu'ils n'auront pas conçues. Le risque est grand que le médecin de 2030 soit subordonné à l'algorithme, comme l'infirmière l'est aujourd'hui au médecin. Grâce à l'économie collaborative, le patient pourra créer des communautés qui challengeront également le pouvoir des médecins. Ces systèmes experts seront des monstres de puissance et d'intelligence : chacun coûtera des milliards de dollars et s'autoaméliorera par l'analyse des millions de dossiers de patients qu'il monitorera. Les leaders américains et chinois de l'économie numérique seront sans doute les maîtres de cette nouvelle médecine.

UberizeME est le livre le plus complet et le plus proche du terrain au sujet du XXI^e siècle que les géants du numérique nous construisent. Christophe Charlot permet de réfléchir à la régulation du tsunami technologique qui déferle sur nos économies. Seule une régulation européenne, voire mondiale peut avoir un sens. Il faudrait placer la réflexion sur l'innovation numérique au cœur de la question politique. C'est toujours avec un temps de retard que l'Europe découvre

les problèmes posés par la troisième révolution industrielle. Le livre de Christophe Charlot prouve à quel point le retour d'un État éclairé et fort qui sera capable de réguler ces révolutions, en trouvant le juste milieu entre l'interdiction brutale et le laisser-faire intégral, est une nécessité pour notre continent. Mais la partie n'est pas gagnée : l'ignorance et l'immobilisme des élites européennes, totalement désarmées face à ces immenses bouleversements, sont de sérieux freins. Puisse cet ouvrage contribuer à sensibiliser nos décideurs !

Dr Laurent Alexandre

Laurent Alexandre est membre du Conseil d'administration de la Digital New Deal Foundation, organisme de réflexion sur l'avenir numérique européen, et de l'Académie des technologies, chroniqueur au *Huffington Post* et au journal *Le Monde*. Chirurgien et chef d'entreprise, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'impact des technologies dans l'univers de la médecine, notamment *La Mort de la mort* et *La Défaite du cancer*.

AVANT-PROPOS

En décembre 2014, *Trends-Tendances* publiait mon premier article consacré à l'économie collaborative et lui réservait sa couverture. Ce phénomène s'observait déjà en Belgique mais en était à ses prémices. Mon enquête, à cette époque, m'a permis non seulement de découvrir la grande diversité des services d'économie collaborative qui émergeaient dans le monde, mais aussi l'impact potentiellement moins positif de cette évolution. Ainsi, j'y évoquais déjà « l'économie des freelances » et les questions qu'elle posait.

Depuis, l'actualité aura été marquée par la naissance de nouveaux services d'économie collaborative, de débats – parfois houleux – sur la concurrence potentielle que génèrent les particuliers pour les professionnels. Uber a jeté un sacré pavé dans la mare du marché des taxis à Bruxelles en lançant chez nous UberPop, service de transport de personnes par des particuliers, cristallisant de plus en plus les positions des partisans des nouveautés technologiques d'une part et les défenseurs des jobs actuels qui voient en Uber une attaque en règle aux taxis traditionnels d'autre part.

Du côté des hôteliers, des voix se sont aussi élevées contre Airbnb et surtout le manque d'encadrement de la location de logements à courte durée, poussant les autorités bruxelloises à se saisir du dossier et à mettre en place de nouvelles règles pour ce type d'activités.

Et puis, de plus en plus de start-ups se sont installées sur le marché en se revendiquant de l'économie collaborative. Notamment Menu Next Door. Un phénomène qui a réussi à attirer plusieurs dizaines de milliers de Bruxellois en quelques semaines sur Facebook, avant même de devenir une entreprise, d'ailleurs. Des tas de particuliers se sont transformés en chefs amateurs pour leurs voisins, leur promettant des plats sains et branchés. Une start-up de l'économie collaborative de plus en Belgique, venant renforcer les rangs des jeunes pousses existantes.

Comme ListMinut, une autre start-up belge. Cette dernière offre aux amateurs la possibilité de rendre des services, rémunérés, à leurs voisins : jardinage, bricolage, plomberie, gardiennage d'animaux, etc.

Sans oublier, bien sûr, la croissance étonnante de Take Eat Easy, qui a commencé à livrer des plats un peu partout en Europe, au point de séduire le géant allemand Rocket Internet et d'autres investisseurs internationaux qui ont injecté pas moins de 16 millions dans la jeune pousse. Une firme *made in Brussels* qui a vu arriver, à l'été 2015, son concurrent anglais Deliveroo dans son fief. Début d'une guerre marketing intense sur le marché belge avant la fin de l'aventure, en juillet 2016, pour la start-up belge, faute de cash pour continuer.

Qu'ont en commun le service UberPop, Airbnb, Menu Next Door, ListMinut, Take Eat Easy et Deliveroo ? Tous s'appuient d'une manière ou d'une autre sur des particuliers et leur promettent d'arrondir leurs fins de mois. Idéal en période de crise. Avec en corollaire la promesse, pour notre économie, de créer une série de nouveaux (mini-)jobs. En pleine période de lobbying, Uber a même avancé la perspective de 50 000 jobs en Europe... si on la laissait s'installer avec UberPop dans nos villes européennes, où la résistance se montre particulièrement véhémement.

Ainsi m'est venue la question centrale d'« UberizeME » : serait-il possible de vivre décemment de cette « économie collaborative » ? En combinant, durant un mois, tous ces petits jobs, arriverais-je à encaisser de quoi faire l'équivalent d'un salaire ? L'expérience « UberizeME » est née pour le magazine *Trends-Tendances*.

Ce livre revient en profondeur sur ce mois d'immersion comme prestataire des principales plateformes belges d'économie collaborative. Il décrypte leur mode de fonctionnement, les revenus qu'elles permettent, réellement, de générer... Et, bien sûr, il fait le point sur les avantages de ces solutions pour arrondir ses fins de mois... mais aussi sur les difficultés qu'impose l'économie collaborative.

Cette expérience de terrain m'a également permis de dégager quelques enseignements quant au concept même de l'économie collaborative, à son impact sur l'économie en général... et sur les métiers concurrents.

La première partie de ce livre analyse l'économie collaborative, son développement au niveau mondial et fera la distinction entre les différents courants de ce phénomène au travers d'une tentative de définition. Car, aujourd'hui, le grand public mélange les concepts d'économie collaborative, d'économie du partage et d'ubérisation. Et les auteurs eux-mêmes avancent, chacun, leur propre définition de cette « économie collaborative » dont on ne cesse de parler. Certains défendent une

vision « puriste » où les particuliers « partagent » sans contrepartie mais en vue de participer au bien commun. D'autres englobent, sans distinction, toute une série de concepts différents sous le label « économie collaborative ». Dans la seconde partie de l'ouvrage, je livre la totalité des résultats du mois d'immersion que j'ai mené, start-up par start-up, dans le cadre d'UberizeME. Mes expériences, mes moments de doutes, mes revenus...

Enfin, la dernière partie plante le décor d'un phénomène plus large et passionnant dont l'économie collaborative fait clairement partie : la transformation numérique. Cette tendance lourde qui s'immisce dans tous les aspects de notre vie quotidienne bouleverse également le monde de l'entreprise et l'industrie. Le numérique offre à toute une génération d'entrepreneurs les clés pour développer des business capables de grignoter l'activité de grands groupes qui tardent parfois à se réinventer. Dans un certain nombre de cas, ces business s'engouffrent même sur la chaîne de valeurs des entreprises et en siphonnent l'essentiel de la rentabilité. Le numérique rattrape tous les domaines d'activités. L'empêcher d'entrer chez soi reviendrait à... refuser l'électricité à son apparition. Un non-sens. Si le particulier voit aujourd'hui encore surtout apparaître de nouveaux services technologiques, il ignore la plupart du temps que cette nouvelle révolution chamboule les entreprises et donc l'économie en allant jusqu'à redistribuer les cartes. Y compris quand il décide de cuisiner quelques plats pour ses voisins...

Première partie

CES INCONNUS QUI PARTAGENT VOTRE VIE



Dans la rue, vous ne leur adresseriez jamais la parole. Pourtant, vous leur proposez un siège dans votre voiture pour partager un trajet vers Paris grâce à BlaBlaCar. Vous les laissez entrer chez vous pour peindre vos murs ou tondre votre pelouse grâce à la start-up belge ListMinut. Vous allez dormir une ou plusieurs nuits dans leurs lits aux quatre coins du monde grâce à Airbnb. Certains d'entre eux vous prêtent de l'argent pour financer le démarrage de votre société ou pour booster un projet grâce aux plateformes de *crowdfunding* comme MyMicroInvest ou Kickstarter. Et depuis peu, d'autres vous préparent des petits plats et vous les vendent par l'intermédiaire du site belge Menu Next Door...

Ils... Ce sont des particuliers que les acteurs du Net vous font aimer et qui jouent tour à tour le rôle d'hôtelier, de cuisinier, de peintre, de jardinier, de banquier... Bienvenue dans ce que l'on appelle désormais «l'économie collaborative», ou parfois «l'économie du partage». Ce phénomène fait parler de lui quotidiennement et de plus en plus de Belges y ont recours, en tant que consommateurs, voire en tant qu'acteurs.

1

ÉCONOMIE COLLABORATIVE : TENTATIVE DE DÉFINITION

Mais apporter une définition claire à cette tendance n'est pas une mince affaire tant ce terme regroupe aujourd'hui des concepts différents. D'Airbnb à ListMinut en passant par les espaces de *coworking* ou la voiture partagée de Cambio... Ce que l'on nomme « économie collaborative » regroupe, dans l'esprit du grand public, une multitude de start-ups et d'initiatives qui ne se ressemblent pas vraiment. D'ailleurs, Juliet Schor, professeur de sociologie au Boston College et à Harvard, concédait, dès 2014, dans sa note « Debating the Sharing Economy »¹, qu'« établir une définition solide de l'économie collaborative n'est quasi pas possible. Il existe une grande diversité parmi les activités de l'économie collaborative [...]. Airbnb est presque synonyme d'économie collaborative, mais les *bed and breakfast* traditionnels en sont souvent exclus. Et les bibliothèques publiques et les parcs... ne devraient-ils pas en faire partie ? »

Les théoriciens n'adoptent, généralement, pas tous la même définition de ce nouveau phénomène. Dans un article publié en début d'année 2016 sur le site OuiShare, Arthur De Grave² n'y allait d'ailleurs pas par quatre chemins : « L'économie collaborative est morte tout simplement parce qu'en tant que concept, elle a perdu toute puissance explicative. [...] Ce n'est pas un drame : les catégories de pensée ne sont pas éternelles. La plupart permettent d'éclairer les phénomènes d'un jour nouveau pendant un temps, mais finissent par occulter la réalité plus qu'elles ne la dévoilent. J'ai bien connu l'économie collaborative. Je l'ai côtoyée chaque jour pendant trois ans. Avec mes camarades de OuiShare, nous faisons partie de ceux qui ont contribué à forger le concept. Qu'avions-nous en tête à l'époque ? Étions-nous donc jeunes et naïfs ? Sans doute un peu : on n'est pas sérieux quand on a 25 ans. Mais ne vous attendez pas à un *mea culpa* en bonne et due forme de ma part. Nous avons nos raisons. Déjà, nous n'avions pas envie de parler le langage de

l'économie du partage. Au mieux, il nous ennuyait, au pire, il nous semblait puer l'hypocrisie. Non seulement parce que l'idéologie du *sharing* – cette espèce de collectivisme au rabais et à la cool – servait de cache-sexe un peu grossier aux stratégies d'acquisition client des plateformes californiennes qui entraient alors triomphalement dans Paris, et que merde, on ne nous la fait pas à nous autres, Français à l'esprit cartésien ! Mais surtout parce qu'elle trimbalait dans son sillage toute une foule de donneurs de leçon un peu louches, qui semblaient attendre quelque grande transformation de l'addition de changements de comportements individuels. [...] La réponse devait au contraire être systémique, et le terme de *collaboratif* nous semblait moins chargé, plus neutre sur le plan axiologique, pour le dire pompeusement. *Collaboratif*, cela sert à décrire des systèmes qui ne sont fondés ni sur la hiérarchie, ni sur la compétition. Cela nous permettait de mettre le doigt sur une forme de singularité – au sens physique du terme – au sein de l'économie de marché, qui n'est après tout que l'agrégat de structures organisées verticalement entrant en compétition entre elles pour l'accès aux ressources. Cela n'était pas complètement idiot. »³ Non, pas idiot ! Il fallait bien tenter d'appliquer une étiquette sur un mouvement en plein essor. Depuis, il est vrai, des tas de nouvelles initiatives se sont développées et certaines se sont, abusivement, revendiquées de cette « économie collaborative ». Un nombre incalculable d'articles et de théories ont émergé pour tenter d'expliquer le phénomène, parfois de manière efficace, tantôt en mélangeant sans vergogne et sans réflexion divers phénomènes, certes liés, mais forcément différents.

Et aujourd'hui, la plupart des gens mélangent économie collaborative, économie du partage, ubérisation, *peer-to-peer*, économie des plateformes. Autant de notions qui participent, c'est vrai, d'une même évolution mais qu'il faut voir comme des ensembles qui tantôt se chevauchent, tantôt s'éloignent et tantôt deviennent perméables, laissant certaines initiatives naviguer entre les divers concepts.

De manière générale, l'objet de nombreuses différences de vue relève de la notion de profit réalisé ou non par les plateformes. Dans une interview au quotidien français *Le Monde*⁴, le Belge Michel Bauwens, l'une des références en matière de *peer-to-peer* et auteur du livre *Sauver le monde. Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer*, soulignait qu'il « faut faire attention au vocabulaire qu'on emploie. L'économie collaborative que j'appelle pair-à-pair où les individus s'auto-organisent pour créer un bien commun, a un potentiel émancipatoire important. Mais Uber ne relève pas de cette économie collaborative ou de partage. Il s'agit plutôt d'une mise sur le marché de ressources qui, jusque-là, n'étaient pas exploitées. La différence entre une production pair-à-pair

et Uber, c'est le morcellement du travail, la mise en concurrence des travailleurs pour obtenir un service, sans qu'ils aient accès à ce service, ce "bien commun", en l'occurrence l'algorithme contrôlé par la firme ». Michel Bauwens, fervent défenseur du partage dans son acception la plus noble, affiche dès lors une vision très « pure » de l'économie collaborative. Comme lui, beaucoup d'observateurs n'acceptent pas que l'on mélange les initiatives de start-ups géantes (souvent américaines) qui servent de puissants actionnaires, et des initiatives non lucratives, comme Wikipedia ou, dans un autre domaine, l'ASBL Taxistop, dont l'objectif ne réside pas forcément dans le profit et la croissance à tout prix.

Ne pas les confondre relève du bon sens. Reste qu'aujourd'hui, l'économie collaborative veut tout et rien dire, c'est devenu un terme fourre-tout. Mais il demeure utilisé par le grand public comme par les médias. Et comme le souligne le député français Pascal Terrasse, « sous l'étiquette d'économie collaborative, on a rangé, se sont rangées, plusieurs plateformes numériques qui, si elles renouvellent la manière de produire ou d'échanger, continuent de s'inscrire dans des formes traditionnelles de capitalisme ⁵ ». Aussi, il faut sans doute tenir compte de cette évolution puisque le terme reste utilisé. Et j'adopterai dès lors une définition très large du concept d'économie collaborative dans lequel diverses subdivisions doivent évidemment apparaître. On peut y voir un modèle économique d'individus à individus basé sur l'échange, le partage ou la mise à disposition, à titre gratuit ou pas, de biens ou de services.

Un élément central et déterminant se retrouve, selon moi, dans tous les types d'acteurs de l'économie collaborative : le particulier. Cet amateur qui décide de jouer un rôle actif pour son prochain, en mettant à disposition un bien, du temps ou une compétence. Et cela en dehors de tout statut et le plus souvent en dehors de son métier principal. Qu'il se transforme le temps d'un soir en hôtelier au travers d'un site comme Airbnb ou même les Gîtes de France, qu'il joue les cuistots amateurs ou qu'il concurrence Europcar en prêtant (ou en louant) un véhicule, cet amateur constitue le cœur même de cette économie collaborative qui, de plus en plus, entre en compétition avec l'économie traditionnelle. C'est de lui, de cet amateur, du service ou du bien qu'il met à disposition que vient la création de valeur essentielle dans l'économie collaborative. Et cela, qu'une plateforme vienne ou non jouer un rôle, que ce particulier en retire ou non une contrepartie.

Une partie non négligeable de l'économie collaborative s'organise autour d'une plateforme Internet qui met en relation les particuliers. D'un côté, on retrouve les prestataires amateurs qui décident de jouer

un rôle en proposant un bien ou un service. De l'autre, les clients qui passent par cette plateforme pour trouver un particulier susceptible de les aider. Aujourd'hui, ces plateformes prennent essentiellement l'allure de sites web ou d'applications mobiles. Pas besoin de démontrer la puissance du Web et du numérique qui ont permis l'éclosion de nombreux concepts d'économie collaborative. Bien sûr, certains y voient une aubaine et des professionnels commencent à s'immiscer dans ce mouvement, jusqu'ici peu encadré et potentiellement lucratif. C'est ainsi que l'on trouve sur Airbnb des multipropriétaires ayant compris qu'acheter un appartement pour le rentabiliser par de la location courte durée pouvait se révéler nettement plus lucratif que de la location long terme. On ne peut empêcher ce genre de dévoiement.

Il convient dès lors d'opposer deux courants au sein de l'économie collaborative, selon que les initiatives ont vocation à générer du profit pour les plateformes elles-mêmes ou pas. Juliet Schor, par exemple, effectuait déjà en 2014 cette distinction. « Tandis que toutes les plateformes d'économie collaborative créent, effectivement, des *marchés du partage* en facilitant les échanges, l'impératif pour une plateforme de générer un profit influence la manière dont le partage s'effectue et la part de revenus allouée au management et aux actionnaires. Les sites à but lucratif poussent à faire du chiffre et à maximiser les actifs. Les plateformes les plus populaires disposent de financements importants venant de *venture capitalists* et sont fortement intégrées dans les intérêts économiques existants. L'arrivée d'actionnaires de type *venture capitalists* a changé la dynamique de ces initiatives, particulièrement en poussant à une expansion rapide. *A contrario*, beaucoup d'initiatives dans le domaine du partage n'ont pas d'objectif lucratif. Elles ne courent pas derrière la croissance ou la maximisation des revenus, mais s'emploient plutôt à servir des besoins, le plus souvent à l'échelle d'une communauté ⁶. »

Je partage donc cette définition large de l'économie collaborative dans laquelle se côtoient des initiatives qui n'ont pas forcément la même vision du profit, mais où toutes s'appuient sur des amateurs qui apportent un bien ou un service, souvent au travers d'une plateforme et qui, ce faisant, jouent un rôle dans l'économie et proposent une alternative à l'offre existante. Le terme « collaboratif » conserve, il est vrai, une notion très positive et porte en lui la connotation d'aide et de « travail de concert » avec quelqu'un d'autre. Et certains spécialistes puristes refuseront de l'utiliser pour qualifier des géants comme Airbnb. Mais rien n'indique pourtant, dans le terme « collaboratif », la notion de gratuité. Après tout, on parle bien de « collaborateur » pour désigner les employés d'une entreprise.

Dans un entretien accordé au site Rue89, le 3 janvier 2016, Hugues Sibille, président du Labo de l'économie sociale et solidaire en France, apportait des éléments de définition qui vont en ce sens. «Le terme économie collaborative n'est pas synonyme d'économie coopérative ou économie sociale. L'économie collaborative peut avoir pour but le profit et générer des entreprises capitalistes classiques. C'est le cas des plus populaires et des plus grandes aujourd'hui, Airbnb, Uber, BlaBlaCar. [...] L'économie sociale et solidaire est différente par ses statuts et sa gouvernance. Dans une entreprise coopérative, le capital est entre les mains de sociétaires, les résultats sont mis en réserve et la gouvernance repose sur des principes démocratiques, une personne, une voix. On peut donc avoir de l'économie collaborative capitaliste et de l'économie collaborative coopérative, ou d[e l]économie sociale et solidaire. C'est encore hélas insuffisamment le cas, car les start-up[s] collaboratives sont essentiellement d'inspiration lucrative. Je dénonce une certaine confusion de langage subtilement entretenue. Les gens utilisent de manière synonyme, économie collaborative, économie du partage et économie sociale et solidaire. C'est une erreur : ce ne sont pas les mêmes finalités⁷.»

Je m'inscris dans ce raisonnement en intégrant dans l'économie collaborative toutes les initiatives faisant appel à des particuliers qui proposent un bien ou un service... tout en distinguant, au sein de ce mouvement collaboratif, deux courants différents qui s'opposent dans leur philosophie du profit.

Le premier, très idéologique, auquel je colle l'étiquette d'«économie du partage», se veut une alternative ferme au capitalisme et prend l'allure d'une catégorie «non marchande», «du partage» ou «sociale et solidaire», où les individus interagissent dans l'esprit coopératif et d'entraide. On y trouve des initiatives comme le *couchsurfing*, comme l'encyclopédie participative Wikipedia, comme les phénomènes de *peer-to-peer* chers à Michel Bauwens pour qui «le P2P a un sens très positif [car il se] rapporte à la capacité des gens de créer, en tant qu'égaux, de la valeur sans être obligés de demander une autorisation. [...] Le *peer-to-peer* renvoie avant tout à une logique rationnelle où chaque individu, en tant que citoyen, peut contribuer à un projet commun. [...] La production entre pairs vise la production de valeur d'usage, lorsque l'on rédige un texte pour Wikipedia, ce n'est pas pour gagner de l'argent mais pour améliorer le site ; lorsque l'on collabore à Linux, c'est pour résoudre un problème logiciel, pas pour vendre Linux⁸».

Le second, plus pragmatique, prend la forme d'une variante au business traditionnel mais s'inscrit, *in fine*, dans les règles classiques du capitalisme, tout en apportant une réponse à la dynamique moderne de participation souhaitée par le citoyen internaute. On y trouve, pour

moi, Airbnb, BlaBlaCar, ListMinut, Menu Next Door... qui, il est vrai font appel à certaines règles communes avec les acteurs de l'économie du partage, mais pas avec la même finalité ni la même philosophie.

Reste bien sûr un certain nombre d'initiatives et d'acteurs qui peinent à entrer correctement dans ces cases. Uber en tête. Dans la majorité des pays où la firme de San Francisco est active, les chauffeurs sont... des professionnels. À l'heure actuelle, le service UberX en activité à Bruxelles n'a plus rien à voir avec de l'économie collaborative : les conducteurs disposent d'une licence (pas de taxi, mais de «véhicule de location avec chauffeur»), sont des indépendants et utilisent un véhicule spécifique répondant à certains critères (en termes de catégorie). Ils en font leur métier. On est donc loin du service UberPOP lancé initialement dans notre capitale et qui laissait n'importe quel particulier prendre le volant pour conduire. Ce dernier, au risque de faire grincer les dents de certains lecteurs, pouvait entrer dans ma définition large de l'économie collaborative. En partie du moins, pour ce qui concernait les chauffeurs véritablement amateurs qui se servaient d'UberPop pour arrondir leurs fins de mois.

Dans la foulée, les services inspirés du modèle Uber posent, eux aussi, la question de leur «appartenance» à l'économie collaborative. Un service de livraison de repas à domicile comme Deliveroo peut-il entrer dans la case? Oui et non... Oui, car d'une certaine manière, la plateforme offre en théorie la possibilité à des amateurs de jouer les livreurs, quelques heures par mois, en dehors de tout statut d'indépendant, même complémentaire. Et c'est d'autant plus vrai sous la loi fiscale d'Alexander De Croo qui prévoit qu'un particulier peut, sans statut d'indépendant, exercer une activité «occasionnelle» *peer-to-peer* et bénéficier d'une taxation avantageuse jusqu'à 5 000 euros de revenus par an. Et non, ce n'est plus de l'économie collaborative, dès lors que beaucoup de coursiers sont soit étudiants, soit indépendants en vue d'exercer ce job. Aussi Deliveroo, comme une série d'autres services inspirés d'Uber, pourrait-il plutôt être considéré comme une «économie des plateformes» ou s'intégrer dans le vaste phénomène de l'ubérisation. On y reviendra.

Quoi qu'il en soit... ne nous leurrions pas : les termes continueront à être interprétés de manières très différentes, seront parfois mal utilisés, galvaudés, voire volontairement détournés. L'important demeure, néanmoins, de comprendre l'impact de chaque acteur qui se revendique de ce courant «collaboratif». De comprendre les dynamiques à l'œuvre derrière chaque démarche, les aspirations des prestataires ou coopérateurs... tout en ayant à l'esprit qu'aucune case n'est jamais totalement hermétique.

UBERIZE ME

Loger dans une habitation louée sur Airbnb, commander un plat préparé chez un voisin, faire appel à un jardinier amateur ou louer la voiture d'un particulier : ces pratiques se multiplient et deviennent notre lot quotidien.

L'économie collaborative explose grâce aux plateformes technologiques sur Internet et porte en elle à la fois la promesse d'une consommation durable et la menace d'un emploi précarisé. Pour se faire une idée plus réelle de cet univers des start-ups de l'économie collaborative, l'auteur s'est infiltré, pendant un mois complet, au sein des principales plateformes actives en Belgique.

Le livre *UberizeME* emmène le lecteur dans cette enquête passionnante, analyse l'impact global de l'économie collaborative sur le monde et apporte de nouvelles clés pour comprendre le phénomène plus large de la transformation numérique. Celle-là même qui promet la défaite du cancer, l'immortalité de l'homme... mais dont les algorithmes et robots menacent l'emploi.



Préface de **Laurent Alexandre**, membre du Conseil d'administration de la Digital New Deal Foundation, organisme de réflexion sur l'avenir numérique européen et de l'Académie des Technologies, chroniqueur au *Huffington Post* et au journal *Le Monde*. Chef d'entreprise et chirurgien, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'impact des technologies dans l'univers de la médecine.

*Journaliste pour le magazine Trends-Tendances depuis 2002, **Christophe Charlot** est spécialisé en nouvelles technologies. Ce passionné du Web observe avec attention les mutations du monde qu'apportent les innovations du moment et s'est intéressé très tôt au phénomène de l'économie collaborative.*

Prix public : 19,95 €



Racine
www.racine.be